



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	21	8	3	1

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
29	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Absent : CAMBOU Stéphane.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

FINANCES

Délibération n° 52 – 2017 : Adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes adhère à l'Association des Maires et élus de la Haute-Vienne. A ce titre, cette cotisation comprend la part de la cotisation à l'Association des Maires de France (AMF).

La cotisation pour 2017 est calculée sur la base de la population au 1^{er} janvier 2016, soit 5 675 habitants (population municipale + population comptée à part).

Le taux de cotisation pour 2017 est fixé à 0,0691 € par habitants, soit une cotisation totale pour 2017 de 392,14 euros.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

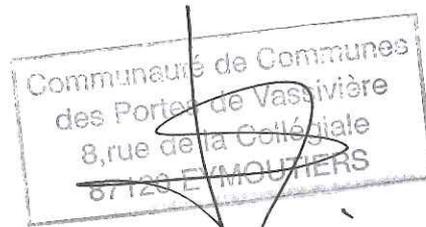
- D'ADOPTER le montant de l'adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne, tel que précisé ci-dessus ;
- D'ADOPTER le Président à verser le montant de cette adhésion ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

